



Genève, le 30-01-2018

à l'attention des employés de l'ATS en grève

par les bons soins de
Antoinette PRINCE, journaliste à l'ATS
et membre de la CoRé

par courriel via kommunikation@syndicom.ch

Notre réf. 3454-CoT

re8243

Déclaration de soutien aux collègues de l'ATS en grève

Alors que la loi sur la participation contraint les employeurs et employeuses à convenir avec leur personnel de toutes modalités de leur exploitation, depuis plusieurs semaines nous observons avec inquiétude la réorganisation de l'Agence télégraphique suisse ainsi que les difficultés rencontrées par le personnel concerné et ses organisations syndicales pour obtenir des négociations qui préservent le devenir de tous les employés.

Heureusement que le recours aux mesures de lutte et à la cessation du travail sont inscrites comme un droit au coeur de notre Constitution.

Par le réseau des communications syndicales, nous apprenons ce matin que - malgré un premier arrêt de travail d'avertissement le 23 janvier dernier - une décision majoritaire du personnel d'observer une grève a dû être prise pour ce mardi 30 janvier afin de contraindre le Conseil d'administration à meilleur entendement.

J'ai reçu la mission des instances de la Communauté genevoise d'action syndicale, qui regroupe TOUS les syndicats du canton et représente ainsi plus de 36'000 affilié·e·s, de **vous féliciter pour votre résistance et votre détermination dans l'action unitaire** que vous avez entreprise.

Nous ne répéterons jamais assez que c'est le travail vivant qui met en valeur le travail accumulé, et que celles et ceux qui permettent au capital de se renouveler ont le droit et le devoir d'intervenir contre la liquidation de l'entier ou d'une partie d'un outil industriel ou de services au profit d'un conglomérat financier ou de propriétaires anonymes - trop souvent dénués de scrupules et de responsabilités sociales.

Parce que votre savoir-faire, la qualité de vos investigations et la pertinence de vos dépêches sont reconnues depuis des décennies, parce que ces dernières contribuent à une information objective de la population du pays - et bien au-delà, parce les services de l'ATS le sont également à l'esprit démocratique qui prévaut «chez nous», je suis persuadé que ce patrimoine «helvétique» pourra être préservé. Avec Monsieur Markus SCHWAB, avec l'équipe du Conseil d'administration actuelle, ou sans eux.

La solidarité des forces laborieuses du pays vous est acquise, et vous aurez relevé que celle d'une partie du patronat et de nombreuses personnalités politiques vous a été également déclarée.



Sachant que l'Administration fédérale et que certaines métropoles suisses investissent précautionneusement dans l'ATS pour en procurer les produits à leurs divers départements ou offices, on peut espérer que ces autorités fassent obstacle* au démembrement de votre société - et qu'elles exercent leurs prérogatives pour en préserver l'entier en lui octroyant un statut de service public par exemple.

Si l'attitude de votre employeur ne change pas rapidement, comme il faudra sans doute du temps pour que les gouvernances diverses aménagent la meilleure sortie de crise. Je conseillerai à votre comité de grève de s'ériger en Direction PROVISoire et que votre collectif de production se remette à l'oeuvre sous sa conduite.

Il faudra peut-être alors en instruire spontanément un juge du fort juridique de la société.

Par ailleurs, il se pourrait que l'employeur - dépossédé temporairement de son pouvoir - s'avise de ne plus verser vos salaires. Mais ne vous faites pas de soucis d'ordre financier: les syndicats qui vous soutiennent déjà pourront compter sur tous les autres pour prêter les fonds de roulement nécessaires jusqu'au rétablissement de la raison.

Nous vous adressons nos confraternelles salutations.

* note

des luttes précédentes avaient tenté de convaincre dans ce sens

<http://www.cgas.ch/SPIP/spip.php?article1937>

et un projet de loi fédérale fut même rédigé

http://www.cgas.ch/SPIP/IMG/pdf/2010-05-07projet_de_loi_federale-boillat.pdf

Claude REYMOND, secrétaire syndical CGAS